

# Parc Hébert de la Rousselière



Dossier de presse

# Direction Parcs et Jardins

## Parc Hébert de la Rousselière

### Introduction...

- • • Situé sur le quartier de Monplaisir, le « Parc Hébert de la Rousselière », également appelé le « Petit Bois », est un espace boisé existant d'une superficie de 24 500 m<sup>2</sup>.

Il bénéficie directement aux riverains immédiats et aux habitants du quartier, en constituant un espace convivial, de jeux, de détente, etc...

C'est également un lieu de passage, car il vient en continuité de la piscine de Monplaisir.

C'est enfin, un espace public majeur qui mérite d'être requalifié.

Suite à la réalisation d'un état des lieux du site, la Ville d'Angers a décidé de réaménager le site dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (O.R.U.).

Les objectifs sont de désenclaver le parc en renforçant les cheminements piétons et de faire le lien avec le reste du quartier et la piscine, de valoriser le parc en conservant son caractère boisé et en réaménageant les espaces de jeux.

Ceci afin de le rendre plus accessible aux habitants du quartier et de valoriser ses fonctions de rencontres, de détente et de loisirs pour l'ensemble du quartier.

## Le parc Hébert de la Rousselière Historique

**Entre le quartier de Monplaisir et les Kalouguines, le parc Hébert de la Rousselière, divisé en deux par la voie ferrée, est l'héritier du vieux manoir de la Gagnerie, propriété d'une dynastie de notaires, puis de médecins.**

La Gagnerie, avec ses dépendances, formait un plan en U ouvrant sur le chemin de Nozay. Ce chemin rural débouchait au nord, à peu de distance, sur le chemin de Monplaisir (actuel boulevard), à l'angle d'une autre demeure bourgeoise, Monplaisir, qui a donné son nom au quartier. En suivant le chemin de Nozay vers le sud, on rencontrait les fermes dépendant de la Gagnerie : la Noirette, puis celle du Verger, à l'emplacement de laquelle a été construite l'église Saint-Jean de Monplaisir en 1968. L'ouverture de la ligne de chemin de fer Le Mans-Angers en 1863 a creusé une profonde tranchée au beau milieu du clos de la Gagnerie, transformant le rectangle en deux triangles.



Vue aérienne de la propriété Hébert de la Rousselière en 1974. Au second plan, la grande maison dite de Monplaisir.  
Crédit photos © Ville d'Angers / Archives Municipales

### **Joseph Hébert de La Rousselière**

Ce petit domaine, acquis par les Hébert de la Rousselière en 1798, n'aurait guère eu d'histoire sans la personnalité de son dernier propriétaire, le docteur Joseph Hébert de la Rousselière (1887-1979). Héritier d'une lignée de notaires de la rue Lionnaise, fils de médecin, il était autant passionné par les arbres que par la médecine... Interne auprès du docteur Monprofit, sa carrière médicale commence comme médecin aide-major au 25e dragon. Au cours du grand conflit, il illustre sa devise « Servir » et en revient avec trois citations, la Croix de guerre et la Légion d'honneur. Au 36 rue Lionnaise, il reprend la clientèle de son père et ses habitudes de générosité qui l'avaient fait surnommer « le médecin des pauvres ». Mais sitôt arrivé dans sa demeure de la Gagnerie, dont il fait sa

résidence principale à partir de 1944, « il enfilait son bleu et il mettait son chapeau de paille » (témoignage de Germaine Bonnier, dans Monplaisir à dire, 1998) pour travailler à ses plantations. Cette passion pour l'horticulture le porte à la tête de la Société d'horticulture d'Angers et de Maine-et-Loire pendant vingt et un ans (décembre 1942-décembre 1963). Aujourd'hui, son oeuvre essentielle reste son livre sur l'Histoire des jardins d'Angers, publié en 1947.

### **Un second arboretum à Angers**

À la Gagnerie, c'est un petit arboretum qu'il crée en 1932 sur le modèle de celui de la Maulévrier, réunissant une collection remarquable d'arbres rares sur les 7 000 m<sup>2</sup> entourant la maison, à l'ouest de la voie ferrée. À l'est, il crée un bois de chênes, de tilleuls, une allée de cyprès... Il avait cherché à profiter des conditions d'exposition favorables pour acclimater des espèces méditerranéennes. Ce parc avait beaucoup de charme : il s'en dégageait une atmosphère particulière (témoignage de Xavier Sorin, ancien directeur de la Direction Parcs et Jardins de la Ville d'Angers).

Visitons-le en 1952. « On reste confondu d'admiration devant tant de merveilles, si judicieusement ordonnées ». À l'entrée, une plaque porte le nom de la propriété et les deux vers de Du Bellay : « Plus me plaist le séjour qu'ont basty mez ayeux/Que des palais romains le front audacieux ». « Des sentiers ont été adroitelement aménagés, de petits carrefours, tons verts et bruns, font rêver. Quelle belle collection de lierres et de lauriers ! Le lieu, d'où s'élèvent des centaines de troncs de dimensions diverses, est semé de ronds-points dont la voûte frémissante est formée de milliers de feuilles plus différentes les unes que les autres ; chaque spécimen de « cet amusement horticole », comme le dit si joliment, et si modestement, le docteur Hébert, est soigneusement étiqueté. [...] Voilà l'abisia, arbre japonais, genre du mimosa, et encore le curieux arbre qui dort, dont les feuilles se ferment quand vient la nuit ; et puis le naphéa, dont les fleurs s'ouvrent quotidiennement de 12 à 15 heures... Que de multiples beautés partout.

Un court tunnel est taillé à même dans des noisetiers. [...] Le jardin est magnifique. Il y pousse les plus belles variétés de fleurs qui soient, dont des dahlias aux chevelures qui semblent sortir d'un indéfrisable... Plusieurs d'entre eux, des « inédits », seront présentés à l'exposition de septembre [...] Mon guide, devant un jardinier aquatique, parfaitement irrigué, me fait faire connaissance avec le lotus du Nil, qu'il a réussi à acclimater. [...] Voilà, empierré comme il se doit, un jardin unique de cactées et plantes grasses, [...] et voici, surprenante, éblouissante de netteté, une charmille de quelque cent mètres de long. Quel entretien il faut pour la maintenir en impeccable état. [...] » (*Le Courrier de l'Ouest*, article de Roger Moisdon, 26 juillet 1952).

Que sont devenues ces fragiles merveilles ? Sans héritier, le docteur Hébert a fait don de la Gagnerie à la Ville en 1964 - avec réserve d'usufruit sa vie durant - et vendu ses autres terres, nécessaires pour l'édification du nouveau quartier de Monplaisir. Après son décès, le 14 janvier 1979, le domaine est resté un espace vert, mais l'arboretum et le manoir n'ont pu être conservés. Des aménagements importants seront réalisés en 2008 sur la partie est et sa liaison piétonne avec le quartier de Monplaisir.

# Recueil de l'avis du Conseil Consultatif de Quartier (CCQ)

La Ville d'Angers a demandé au Conseil consultatif de quartier de Monplaisir, en lien avec la commission cadre de vie et les riverains de l'extrémité du boulevard Copernic, de mettre en avant son expertise d'usage en éclairant la décision municipale sur l'aménagement du Parc Hébert de la Rousselière et des espaces attenants :

- 1 Définir **les besoins** des habitants en faisant appel à leur expertise d'usage,
- 1 Faire des préconisations en terme **d'aménagements** de ces espaces.

Le groupe de travail s'est réuni à trois reprises (16 avril, 3 et 30 mai 2007) avec l'appui technique de Frédéric Moreau de la direction Parcs et Jardins et de Pascal Gautier de la Direction Urbanisme.

Lors de la 1<sup>ère</sup> réunion une visite a été organisée, ce qui a permis au groupe de travail de réaliser un diagnostic avant de définir les différentes préconisations.

L'avis du conseil consultatif de quartier a été transmis au Conseil municipal le 15 juin 2007, après validation en séance plénière du CCQ le 12 juin 2007.

## Programme des aménagements

Suite au retour sur avis du CCQ, la Ville d'Angers a élaboré un programme en trois points qui a servi de base à la conception des aménagements :

- 1- Conserver le caractère boisé du parc, moyennant :**
  - une sécurisation des arbres en place,
  - un nettoyage du sous-bois,
  - la conservation du chemin creux historique, en périphérie du parc,
  - la mise en œuvre d'allées de sous-bois d'aspect naturel.
- 2- Pérenniser et affirmer les cheminements piétons et les usages, moyennant :**
  - le confortement ou la création de circulations piétonnes dans le parc,
  - le confortement de circulations piétonnes d'usage de traversée du parc,
  - la rénovation du terrain de football et la remise en place de jeux pour enfants,
  - la création d'un parvis piétonnier devant la piscine et l'amélioration de son accessibilité extérieure,
  - la conservation des accès et stationnements riverains et visiteurs,
  - la sécurisation des cheminements par rénovation/création de l'éclairage public,
  - le renforcement de la signalisation directionnelle de cet espace mal connu.
- 3- Rapprocher le parc Hébert de la Rousselière du cœur de quartier Monplaisir, moyennant :**
  - la création d'un espace végétalisé de lien entre le parc et la passerelle,
  - la sécurisation et l'embellissement de la passerelle,
  - le dégagement de la passerelle pour favoriser les co-visibilités entre l'ouvrage et le cœur de quartier.

Le programme a enfin été complété par l'objectif de mise en place de conteneurs enterrés et des infrastructures nécessaires pour la collecte des ordures ménagères et des conteneurs de tri sélectif, dans le cadre général de la politique de gestion de la collecte des déchets Villes d'Angers / Angers Loire Métropole.

Le projet a ainsi été élaboré sous maîtrise d'œuvre Ville d'Angers et piloté par la Direction Parcs et Jardins de la Ville.

Au terme de la conception, une consultation d'entreprises a été lancée afin d'attribuer les marchés de travaux, conformément au code des marchés publics.

Les attributaires suivants ont été désignés :

**Lot 1 – Voies et réseaux divers :**

Titulaire : Eurovia Atlantique – Agence d'Angers  
Sous-traitant : SARL Union Pavageurs.

**Lot 2 – Aménagements paysagers :**

Titulaire : Entreprise Pouteau – Grez-Neuville  
Sous-traitants : A3 Lenotre, ESAT du Haut Anjou, SA Luc DURAND, SARL A3 Concept Lenôtre, SARL SOLUT-IS.

**Lot 3 – Rénovation d'une passerelle en béton armé :**

Après analyse, la commission d'appel d'offres du 25 février 2008 a décidé de déclarer ce lot infructueux et de lancer un marché négocié avec publicité courant 2009.

Le montant des travaux ainsi attribué s'élève à 508.000,00 € HT.

Cette opération de travaux est financée :

- à hauteur de 90 % par la Ville d'Angers,
- à hauteur de 10 % par l'ANRU.

## **Développement durable**

Le projet a fait l'objet d'une conception globale en vue d'obtenir un aménagement durable.

1 prise en compte de l'expertise du Conseil Consultatif de Quartier, représentant les usagers du quartier Monplaisir,

1 conception raisonnée permettant, au regard de l'expertise des services de la Ville d'Angers, de mettre en perspective les coûts d'investissement, la qualité des matériaux et matériels mis en œuvre dans le cadre du projet, les moyens de gestion ultérieure et les coûts de fonctionnement pour un coût global du projet garant de sa durabilité,

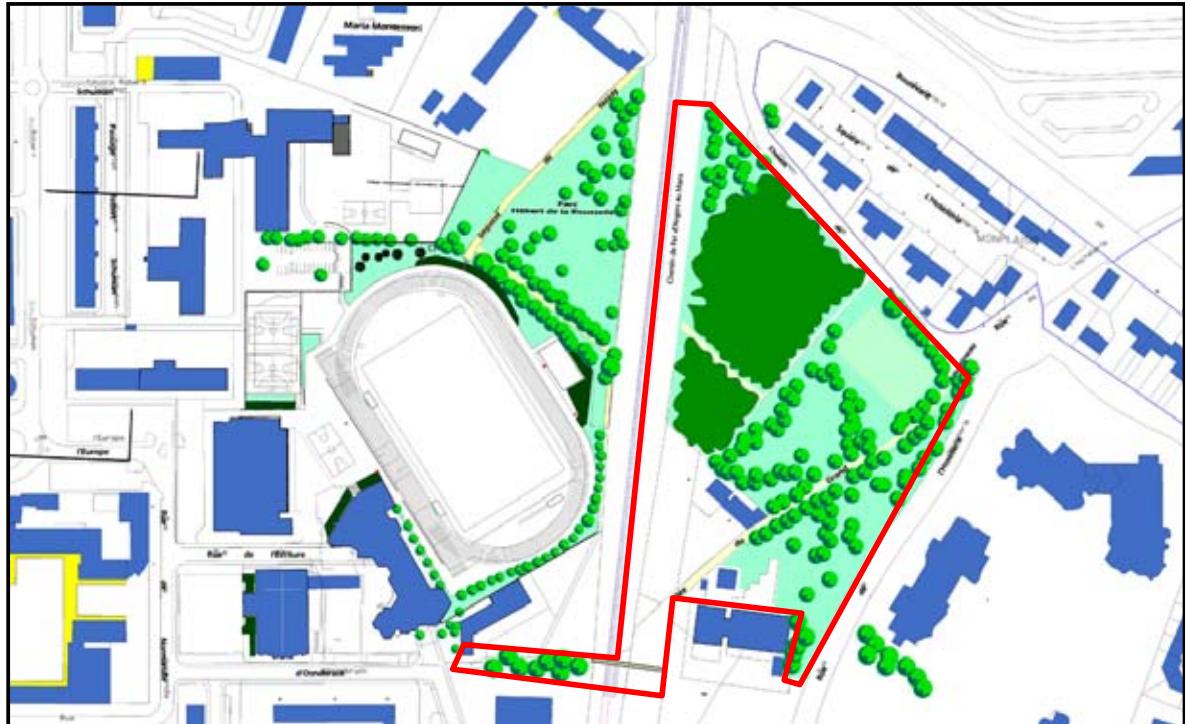
1 mise en œuvre de matériaux et matériels plus respectueux de l'environnement :

- a) mise en œuvre d'un revêtement en grave naturelle non traitée de provenance locale sur les cheminements piétonniers. Ce type de revêtement permet de réduire l'imperméabilisation des sols,
- b) mise en œuvre de cheminements en copeaux bois dans les allées de sous-bois. Ces copeaux sont issus du broyage des bois récupérés sur le territoire de la Ville d'Angers (abattages pour raison de sécurité, de projet incompatible avec la conservation des arbres, tailles de sécurité ou d'entretien etc...). Ils sont non traités. Ce revêtement permet de valoriser le bois d'élagage, de limiter l'imperméabilisation des sols, de garder l'humidité au sol et de limiter l'apparition des mauvaises herbes et ainsi éviter les traitements,
- c) mise en œuvre d'un enrobé à liant hydrocarboné d'origine végétale non fossile sur le chemin creux de périphérie du parc,
- d) mise en place de candélabres à flux lumineux dirigé vers le sol en remplacement des candélabres de type « boule » existants sur le site. Cette mesure vise à réduire significativement la pollution lumineuse.



Une allée en mulching / Cliché : Ville d'Angers/Direction Parcs et Jardins

## **Plan du parc et zone requalifiée (en rouge)**



Plan : Maîtrise d’Ouvrage/Maîtrise d’Oeuvre Etudes et Travaux/Direction Parcs et Jardins

# Quelques clichés...



De droite à gauche

Photo 1 et 2 : travaux boulevard Copernic

Photo 3 et 4 : allée d'accès au par cet installation d'une aire de jeux

Photo 5 : accès riverains et placette de stationnement

Crédit photos © Ville d'Angers / Direction Parcs et Jardins